

Présents : Mme Nicole MAGALLON ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absents excusés : Agnès PISSY, Brigitte BRICOUT représentée par Nicole MAGALLON, Bruno HEMERY

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : M. Grégoire DELABRE

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 14/12/2018.

Délibère favorablement...

- Sur le rapport de la commission « Bergerie », pour autoriser le maire à procéder à la consultation initiale des entreprises, à la définition des lots et, le cas échéant, aux appels d'offre, afin de réaliser les travaux d'aménagement du local destiné à accueillir le café associatif, dans les limites du budget prévisionnel établi à 50 907 € ;
- Pour le retrait de la délibération n° 20181228-01 du 28 décembre 2018 relative aux secteurs scolaires, jugée non conforme du fait du non respect du délai légal de convocation et de l'absence de justification de la réduction de celui-ci ;
- Pour la reprise de la même délibération dans le cadre du conseil ordinaire ;
- Pour passer convention avec le centre de gestion pour la formation de sauveteurs secouristes au travail qui permettra notamment la formation initiale de l'employé chargé de la garderie et l'actualisation des compétences des autres employés municipaux ;
- Pour passer convention avec le représentant de l'État pour la transmission électronique des actes.

Décide

- Informé des autorisations d'urbanisme en cours d'instruction, soumises à la difficulté récurrente de connexion au réseau électrique, le conseil municipal confirme que la commune n'est pas en mesure de faire face au coût des extensions prévisibles. Il rappelle que l'ensemble des demandes en cours se situe à environ 30 000 € et que l'ouverture de cette possibilité se traduirait par une multiplication des cas ;
- Compte tenu des modalités de passation de commande, de rembourser la franchise due par le locataire pour la prise en charge du bris de verre dans le logement communal ;
- De ne pas prendre d'initiative pour le Grand Débat et de rester disponible en cas de demande d'habitants.

Est informé...

- Du compte rendu de la réunion « bergerie » et des hypothèses de travaux à réaliser. Il convient dans un premier temps de consulter des entreprises afin de déterminer la valeur des lots ;
- Du calendrier de réalisation des travaux de toiture et des conditions de sa mise en œuvre ;

- Du compte rendu de la réunion PLU sur les hypothèses de zonage et les premières prévisions d'OAP. Le projet s'établit dans les limites définies par le SCOT ;
- De la démarche effectuée par Nicole MAGALLON en direction des autres communes de l'agglomération dans la perspective du transfert de la compétence Eau, conformément à l'engagement pris précédemment ;
- Du compte rendu de la commission des finances qui met en avant des points de vigilance, en prévision du débat budgétaire, tenant en particulier à la forte augmentation des charges à caractère général. Elle relève pour une part de la multiplication de contraintes nouvelles (changement des usages, indemnités des élus, assurances statutaires, maintenance informatique, charges liées au dessaisissement des services de l'état,...) et de l'augmentation des coûts. Pour exemple, l'électricité a augmenté de 37 % en 10 ans. Dans ce contexte, il faut probablement envisager des évolutions du mode de chauffage des bâtiments communaux, devenu trop coûteux ;
- De la visite effectuée au gîte des Oustaus par une candidate à la reprise qui doit donner sa réponse dans la semaine.

Rappel : prochain conseil municipal le 22 février 2019

Le secrétaire de séance

Le Maire

Grégoire DELABRE

JP TILLY